

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret N° 83/940 du 2.12.83  
MTPS/DGTFP/DFP/  
2102/Portant reclassement et nomination de Monsieur BAYONNE Valère Attaché des Services Fiscaux des cadres de la catégorie A Hiérarchie II des SAF.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13-11-1980 Portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 15/62 du 3-2-1962 Portant statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

DGB

Vu le Décret n° 62/130/MF du 9-5-1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 62/195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5-7-1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5-7-1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
Vu le Décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1° paragraphe 2 ;

DCF

Vu le Décret n° 71/247 du 26-7-74 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 9, 10, 13, 15, 16, 21, et 22 du décret n° 62/426 du 29-12-1962 ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31-12-1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4-4-1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/630 du 27-12-1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/OI6 du 26-1-1981 au décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/OI7 du 26-1-1981 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Vu l'arrêté n° 1187/MF/SGF-DI-SCA-DP du 16-3-81 portant nomination de certains Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, Hiérarchie II des SAF (impôts, Avancement 1980).

.../...

*Handwritten initials/mark*

Vu l'Arrêté n°7544/MTFS/DGTFP/DFP du 11/8/82 autorisant certains fonctionnaires des services Fiscaux à suivre un stage de formation professionnelle en France en tête MABIALA-DONGUI Philémon;

Vu la lettre n°974/DGI/DAG du 21 Juillet 1983 du Directeur Général des Impôts transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°71-247 du 26.7.1971 susvisé, Monsieur BAYONNE Valère, Attaché des Services Fiscaux de 2° échelon indice 680 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des S.A.F. (Impôts) en service à la Direction Générale des Impôts à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale des Impôts obtenu à Clermont-Ferrand en France est reclassé à la catégorie A hiérarchie 1 et nommé Inspecteur des Impôts de 1° échelon Indice 790 ACC: néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 11 Juillet 1983, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,  
Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

BRAZZAVILLE, le 2 DECEMBRE 1983

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

*Handwritten signature*  
Abel Ossetomba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGTFP/DFP ..... 3
- D.G.D. .... 3
- D.C.F. .... 2
- D.G.Impots ..... 2
- SGCM/DC ..... 2
- Dossier ..... 3
- Intéressé ..... 1

*Large handwritten X mark*